Senlis (60) : Alcoolisé, Karim fuit les gendarmes à 210 km/h sur une départementale au volant de son audi RS4… mais conserve son permis pour ne pas perdre son job à Roissy

19/06/2020 à 9h23



« Mais quel est donc ce véhicule de la gendarmerie qui parvient à me poursuivre à une telle vitesse », s'est demandé Karim Kismoune, 33 ans, lors de son interpellation. Le 2 mars dernier, alcoolisé, il est au volant de son Audi RS4. À la vue d'un barrage de la gendarmerie, il fait demi-tour et se retrouve poursuivi par celle-ci. Franchissement de lignes continues avec des voitures venant en face, slalom, doublement par la droite… à 210 km/h sur la départementale 1016 en direction de Creil.

Arrivé à la zone commerciale de Saint-Maximin, le chauffard s'arrête pour repartir en trombe quand les gendarmes sortent de leur véhicule. Mais ceux-ci ont identifié le conducteur grâce aux plaques d'immatriculation. Au tribunal correctionnel

de Senlis, mercredi 17 juin, le prévenu a déjà tout mis en œuvre pour paraître sous son meilleur jour. Il reconnaît les faits, admet son erreur et affirme que cela ne se reproduira pas.

De plus, il s'est déjà inscrit à un stage de sécurité routière. Il a un poste à responsabilité à l'aéroport de Roissy pour lequel le permis de conduire est impératif. Un mea culpa entendu par le tribunal qui rappelle toutefois au prévenu qu'il aurait pu « tuer quelqu'un. À la prochaine infraction, nous n'entendrons pas l'argument sur votre emploi ». Il a été condamné à 200 jours-amende à 15 euros soit 3 000 euros.

Le Courrier Picard